

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

152x23

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL ACQUISITION D'UN VÉHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE CCFF/RCSC

La commune des Pennes Mirabeau étant qualifiée comme très exposée au risque de feux de forêt (source Prométhée) et le changement climatique venant multiplier ce risque d'incendie, il est proposé de renforcer les moyens de lutte contre les incendies sur le territoire via l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière pour l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour les CCFF (Comités Communaux Feux de Forêts) /RCSC (Réserve Communale de Sécurité Civile).

Pour les communes de 20 001 à 80 000 habitants, le taux de subvention régional est de 30 % des dépenses hors taxes. L'aide est plafonnée à 35 000€ HT.

Cette aide est cumulable avec le dispositif départemental d'aide à la sécurité publique.

Dans ces conditions, le Maire propose de présenter au titre de ce dispositif :

L'acquisition d'un nouveau véhicule avec équipement incendie pour la réserve communale de sécurité civile des Pennes Mirabeau.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière à la Région pour la réalisation de cette acquisition. Le plan de financement se définit comme suit :

Financeurs	Dispositif	Taux de subvention	Montant de la subvention
Région SUD	Acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour le CCFF/RCSC	30%	19 200 €
Ville Les Pennes Mirabeau	Autofinancement communal	70%	44 800 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	64 000 € HT

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional à hauteur de 30% au titre de l'aide à l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour le CCFF/RCSC,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL